
Dénonciation et lecture par Couthon de la proclamation du représentant Javogues et adressée aux citoyens du département de la Loire le calomniant, lors de la séance du 20 pluviôse an II (8 février 1794)

Georges Auguste Couthon

Citer ce document / Cite this document :

Couthon Georges Auguste. Dénonciation et lecture par Couthon de la proclamation du représentant Javogues et adressée aux citoyens du département de la Loire le calomniant, lors de la séance du 20 pluviôse an II (8 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 463-468;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_39052_t1_0463_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

13

aussi grand et aussi magnanime, qu'ils tremblent! Les bras des hussards du 2^e régiment sauront vous défendre ou vous venger. Il vous invite donc, Législateurs, à rester au poste que la confiance nationale vous a assigné et d'y finir le grand ouvrage de la régénération française.

La République ou la Mort. — Guerre aux tyrans. — Paix aux Chaumières. — Paix avec les peuples et jamais avec les depotes. Telles sont les maximes sacrées que professe le 2^e régiment d'hussards. S. et F.»

STIHL (chef de brigade), DELAPORTE (chef d'escadron), SCHWARZ (cap.), SCHNEIDER (cap.), LOIR (cap.), ERFELDING (cap.), BOYER (cap.), BAUCY (cap.), [et 70 autres signatures dont une partie en caractères gothiques].

La Convention a vivement applaudi cette adresse (1).

12

Rapport au nom des comités des finances et des assignats et monnaies.

CAMBON expose que, dans toutes les caisses, on réclame contre la quantité des coupures d'assignats et qu'il importe d'en arrêter la fabrication (2).

«La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités des finances et des assignats et monnoies, décrète :

«Art. I. Cent millions en assignats de 25 livres, 120 millions en assignats de 10 livres, et 118 millions en assignats de 50 sols, dont la fabrication a été décrétée, seront convertis en assignats de 250 livres.

«II. Cent millions en assignats de 5 livres, 50 millions en assignats de 15 sols, vingt millions en assignats de 10 sols, dont la fabrication a été aussi décrétée, seront convertis en assignats de 125 livres.

«III. Le papier des coupures dont la fabrication est suspendue, qui est fabriqué, sera inventorié sous la surveillance du comité des assignats et monnoies, et déposé aux archives nationales.

«IV. Les directeurs de la fabrication des assignats sont autorisés, sous la surveillance et décision du comité des assignats et monnoies, de faire préparer des formes et du papier pour des assignats de 5 livres, 500 livres, 1,000 livres et 2,000 livres.» (3).

(1) *J. univ.*, n^o 1539.

(2) *J. Mont.*, n^o 88; *J. Lois*, n^o 499.

(3) P.V., XXXI, 97. Minute signée Cambon (C 290, pl. 906, p. 33). Décret n^o 7928. Reproduit dans Bⁱⁿ, 20 pluv.; *Débats*, n^o 507, p. 286; *Mon.*, XIX, 142; *J. Paris*, n^o 405; *Batave*, p. 360; *C. Eg.*, n^o 540; *Audit. nat.*, n^o 504; *Ann. patr.*, n^o 404; *F.S.P.*, n^o 222; *M.U.*, XXXVI, 333. Mention dans *C. univ.*, 21 pluv.; *J. Fr.*, n^o 503; *Mess. soir*, n^o 540.

Un membre dénonce à la Convention nationale un arrêté de Javogues, représentant du peuple, dans lequel la conduite de Couthon, représentant du peuple dans l'armée des Alpes et dans celle sous les murs de Commune-Affranchie, est injustement attaquée et ses sentiments calomniés (1).

COUTHON. Je viens dénoncer à la Convention nationale un imprimé atroce, publié par le représentant du peuple Javogues, qui se maintient en commission contre le vœu de la loi, et exerce avec la cruauté d'un Néron des pouvoirs qui lui sont retirés.

Je savais bien que ce méchant homme me calomniait, me diffamait, me déchirait de la manière la plus horrible par des propos que je méprisais autant que lui; mais je n'aurais jamais cru qu'il eût porté l'audace jusqu'à imprimer et proclamer partout, dans son caractère de représentant, «que j'étais l'ennemi le plus dangereux du peuple et du pauvre; l'ami, le protecteur déclaré des contre-révolutionnaires et des riches égoïstes; un monstre qui savait cacher habilement ses projets liberticides, qui méritait mille et mille fois d'être étouffé.»

L'ennemi du peuple et du pauvre! moi qui, depuis que je me connais, n'ai pensé, parlé, agi et senti que pour le peuple et le pauvre! moi qui ai déjà perdu au service du peuple la moitié de mon corps, et qui lui sacrifie tous les jours avec tant de plaisir l'autre moitié! O le plus infâme des calomniateurs! être aussi vil que féroce! puisque tu veux que je sois l'ennemi de mon pays et de mes semblables, articule donc ce que j'ai fait contre, ou plutôt dis ce que je n'ai pas fait pour eux.

Quoique je vous aie nommé Javogues et moi, ne croyez pas cependant, citoyens, qu'il ne soit ici question que d'une querelle d'individu à individu; s'il ne se fût agi que des effets d'une de ces petites passions qui se sont quelquefois mêlées à nos discussions et leur ont fait perdre le caractère de grandeur et de dignité qu'elles doivent avoir, l'on me rendra la justice de croire que je n'en aurais pas entretenu la Convention.

Mais l'on ne doit jamais oublier que, lorsqu'un patriote qui a fait ses preuves est persécuté et outragé, c'est la République qui l'est dans sa personne. Il y a entre le patriote et la République une identité parfaite qu'il faut maintenir pour le salut des deux. La République est le corps dont les patriotes sont l'âme.

Je ne tiens point à la vie; j'en ferais sans efforts le sacrifice, si le bien de ma patrie l'exigeait; mais l'honneur et ma réputation me sont précieux, et je ne souffrirai pas qu'on cherche à me les enlever impunément. L'on m'a connu depuis que j'existe, dans ma vie publique comme dans ma vie privée, j'ose le dire, pour un homme de bien, ami passionné de la liberté et de ses semblables; j'invoque à cet égard le témoignage de tous ceux qui m'ont suivi dès ma plus tendre enfance. Je ne mérite pas d'autre réputation; mais celle-là est une propriété que je défendrai

(1) P.V., XXXI, 98.

jusqu'au tombeau; c'est le seul héritage que j'ai à transmettre à mes enfants; ils le recevront, je l'espère, pur et intact comme je l'aurai conservé.

Il faut bien prendre garde, au reste, qu'il existe un système bien connu de diffamer les amis les plus purs et les plus ardents du peuple, afin que le peuple, trompé par ce moyen perfide, leur retire sa confiance, et que les scélérats qui auront préparé ce malheur puissent ensuite en amener sans obstacle de plus grands encore.

Javogues a conçu encore un autre projet qui ne fait que fortifier le premier, et qui doit avoir les mêmes résultats; c'est de soulever son département contre le mien, c'est d'armer ces deux départements limitrophes l'un contre l'autre, c'est de provoquer à force d'atrocités, quelque acte ostensible d'une juste indignation, qu'il appellera un acte de révolte contre la puissance nationale, afin d'avoir un prétexte de se porter avec l'armée prétendue révolutionnaire dont il s'entoure, et tous les gens qu'il pourrait encore égarer, sur le Puy-de-Dôme, et d'exercer là tous les genres de cruauté et de brigandage qui sont dans le cœur de ce petit tyran. Et pourquoi Javogues se déchaîne-t-il avec tant de fureur et contre mon département, et contre mes collègues Maignet et Châteauneuf-Randon, et contre moi? c'est que mon département s'est levé contre les rebelles du sien et de Lyon, et que mes collègues et moi avons déterminé ce grand et sublime mouvement qui, j'ose le dire, a sauvé la république. Car qui pourrait douter aujourd'hui que le but des rebelles ne fût de pénétrer dans le Puy-de-Dôme dont les administrateurs et quelques autres contre-révolutionnaires secrets comprimaient l'ardeur républicaine, pour arriver ensuite par les villes de Limoges et de Bordeaux, qui leur tendaient les bras à l'armée des rebelles de la Vendée? Et ils y seraient arrivés en effet, si le peuple du Puy-de-Dôme ne les eût pas arrêtés dans leur marche, qui de ce côté devenait tous les jours plus rapide; la guerre civile était donc pleinement au cœur de la république sans la levée du Puy-de-Dôme, qui se garde bien de se flatter d'avoir seul vaincu les Lyonnais dans Lyon, mais qui a le droit de dire que lui seul a coupé leur marche, et leur a barré le passage de la Vendée. La guerre civile, je le répète, était déclarée dans l'intérieur sans cette levée du Puy-de-Dôme, et les ennemis extérieurs, favorisés dans le Midi et dans le Nord, entraient infailliblement; car les citoyens dévorés de divisions et de fureurs intestines, s'entre-égorgeant dans l'intérieur, n'auraient guère pu songer à porter des secours aux frontières.

Javogues était depuis longtemps dans son département lorsque nous fûmes envoyés, Maignet, Châteauneuf-Randon et moi, dans le mien; qu'avait-il fait pour arrêter les rebelles? On l'ignore. Il était là et les rebelles avaient eu la facilité d'inonder son département. Ils avaient même commencé à pénétrer dans le Puy-de-Dôme, et Javogues n'avait donné aucun signe de résistance; il voulait donc qu'ils arrivassent sans obstacles jusqu'à la Vendée? C'est à lui de répondre.

Dans l'écrit que je vais lire, Javogues prend occasion, pour outrager mon département et moi, de l'établissement de trois comités de salut public formés par mes collègues Maignet et Châteauneuf-Randon. Il est essentiel, pour bien juger des intentions de Javogues, que la Con-

vention nationale sache ce que c'était que ces comités, et pourquoi ils avaient été établis.

Pour arriver de Clermont à Commune-Affranchie ci-devant Lyon, il y a deux routes, l'une par Ambert et Montbrisé (1), l'autre par Thiers et Feurs. Les rebelles n'avaient que ces deux routes pour pénétrer dans le Puy-de-Dôme. Il convenait donc que la marche de nos diverses colonnes fût dirigée de ces deux côtés; c'est ce que nous fîmes en effet et ce qui nous réussit. Mes collègues Maignet et Châteauneuf-Randon, qui étaient successivement partis avec des colonnes, et qui m'avaient laissé à Clermont, ne passèrent sur leur route que pour faciliter l'arrivée des approvisionnements en tous genres que je devais leur faire parvenir, et éviter les désordres et les dilapidations. Il fallait établir à Thiers, à Ambert, à Montbrisé et à Sainte-Foy sous Lyon des comités de salut public, chargés de toutes les opérations de détail auxquelles un aussi grand mouvement devait donner lieu. Ils formèrent ces comités et les composèrent sans doute d'hommes dignes de toute confiance. J'en connais personnellement la plupart, et je n'ai que des éloges à donner à leur patriotisme et à leur probité.

Ces établissements extraordinaires et du moment occasionnèrent sans doute des dépenses, mais fallait-il regarder à la dépense quand il s'agissait de servir la république? Non, mes collègues eussent été coupables s'ils n'eussent pas pris cette mesure nécessaire.

Javogues accuse les membres de ces comités de dilapidations, de brigandages. Il prétend que non-seulement ils se sont enrichis eux personnellement, mais encore qu'ils portent l'opulence dans leur département avec ce qu'ils ont volé dans le sien.

Javogues est encore ici un infâme. Les membres des comités seront les premiers à demander, j'en suis sûr, l'examen le plus sévère de leur conduite, et il ne sera pas difficile sans doute de confondre leur vil calomniateur; mais ce soin les regarde; et quant à moi, je veux aussi que les hommes que mes collègues ont choisis soient scrutés. Ce doit être un besoin pour eux; c'en est un pour moi, qui les estimai et qui les estime encore d'avantage depuis qu'un Javogues les a outragés.

Je lis maintenant la proclamation ou plutôt le libelle diffamatoire de Javogues.

COUTHON lit la proclamation (2).

A TOUS les citoyens du département de la Loire.

« Citoyens,

Vous avez été victimes de votre crédulité envers des administrateurs perfides qui ne se sont servis de la confiance que vous leur aviez donnée, que pour vous trahir lâchement et creuser le tombeau du peuple. Un grand nombre d'ad-

(1) Montbrison.

(2) On trouvera cette proclamation dans AF^{II} 186, pl. 1545, p. 21. Extraits dans *Mon.*, XIX, 430. Résumé dans *Débats*, n° 507, p. 288; *Batave*, n° 359; *Mess. soir*, n° 540; *M.U.*, XXXVI, 335; *F.S.P.*, n° 221; *Rép.*, n° 51; *J. Sablier*, n° 1128; *Ann. patr.*, n° 404; *Audit. nat.*, n° 504; *C. univ.*, 21 pluv.; *J. Fr.*, n° 503; *J. Mont.*, n° 88; *C. Eg.*, n° 540; *J. Lois*, n° 499.

ministrations de départements qui voulaient usurper le pouvoir souverain et s'élever sur les débris du seul centre qui doit rallier tous les Français (la Convention, dont elles avaient juré la destruction et l'anéantissement), avaient formé le complot criminel de fédéraliser la France, d'allumer le flambeau de la guerre civile, et de ressusciter, par tous les degrés de l'oppression et des supplices des républicains, la domination exécrationnable de la royauté. Les administrateurs du département du Puy-de-Dôme, coalisés avec ceux du Jura, de l'Ain et de Rhône-et-Loire, avaient résolu d'établir une nouvelle Vendée, dans le Midi, dont le but était de lever des armées, pour ne faire de Paris et de la Convention nationale, qu'un monceau de cendres; des arrêtés liberticides, des écrits imposteurs vous avaient plongés dans l'égarément; les hommes les plus rapprochés de vous avaient circonvenu vos opinions et vous avaient disposés à déchirer le sein de votre patrie et à la contre-révolution. Vous n'avez pas été longtemps les jouets des desseins destructeurs des tyrans, qui ne calculaient leur élévation que sur votre ruine et votre esclavage, et sur les sommes énormes qu'ils avaient reçues des puissances étrangères; vous avez reconnu votre erreur; vous vous êtes réunis aux habitans des campagnes qui sont restés fidèles à la cause de la Liberté et de l'Égalité; vous vous êtes levés en masse pour exterminer les rebelles de Lyon, vous avez réparé, par votre courage, les moments de faiblesse et de suggestion où vous avaient entraînés les scélérats qui avaient médité la ruine du peuple.

Oui, républicains du département de la Loire, sans aucune impulsion que celle de la honte, d'avoir songé que les infâmes satellites de Précý vous rivaient les fers de l'opprobre et de l'ancien régime, un sublime sentiment vous a tous animés; vous n'avez pas balancé entre les horreurs de la servitude et les bienfaits inappréciables du gouvernement républicain; vous vous êtes montrés, et votre attitude imposante a suffi, seule, pour pulvériser la horde des brigands qui avaient juré une haine éternelle aux sans-culottes, et de s'ensevelir sur les cadavres de ceux qui avaient fait le serment de vivre libres ou de mourir.

Pénétrés de votre dignité d'hommes, indignés de voir qu'elle avait été avilie par d'infâmes mandataires, une émotion subite a électrisé vos âmes; la Liberté ou la mort ont été votre cri de ralliement; et vous avez paru comme l'éclair qui précède la foudre: vous avez fait mordre la poussière à ces fléaux qui avaient porté l'incendie et la dévastation dans vos campagnes, qui avaient massacré vos femmes et vos enfans; les bourreaux de la nature et de la société ont éprouvé la valeur de vos armes. Montbrisé au pouvoir des royalistes; la forteresse de Mont-rond, qui leur servait de repaire; la commune de Feurs qui était devenue le théâtre de la guerre implacable qu'ils avaient faite aux cultivateurs laborieux des campagnes; l'action qui eut lieu à Chazelle-sur-Lyon, où la sans-culotterie républicaine triompha complètement des ci-devant ducs de Gramont et comtes de Nicolai, chefs des brigands, taillés en pièces, qui ne laissèrent après leur fin tragique, d'autres traces que les complots sanguinaires qu'ils avaient formés pour faire un embrasement général dans la

République, prémédité avec les têtes couronnées; les redoutes d'Oulins, emportées avec une perte considérable de rebelles; la célèbre journée du 29 septembre (vieux style); votre entrée dans Lyon, ont été le prix de vos victoires, et la délivrance entière d'une contrée, a été le fruit de votre énergie et de votre désir constant, de ne faire désormais qu'une cause commune avec l'immense famille des Français, avec les fondateurs de la liberté (les intrépides Parisiens, qui avaient été tant calomniés et qui n'ont jamais formé des vœux que pour la prospérité publique).

La colonne de l'armée du peuple venant du Puy-de-Dôme, s'est présentée à Montbrisé, après l'évacuation de la troupe muscadine qui infestait les trois districts de Commune d'Armes, de Boën et de Roanne.

Les représentants du peuple, *Maignet et Châteauneuf-Randon*, ont établi à Montbrisé un comité de surveillance qui s'est emparé de tous les pouvoirs.

Ce comité, à qui les représentants du peuple *Maignet et Châteauneuf-Randon*, avaient donné le nom de comité de salut public, composé de 23 membres, dont *les frères du représentant Maignet, faisaient partie*, et qui n'était qu'une section d'un plus considérable, appelé central, établi à Ambert, et d'un autre plus nombreux également établi à Sainte-Foy-lès-Lyon, a fait apposer les scellés dans les domiciles d'un grand nombre de conspirateurs, a fait des réquisitions considérables en grains, foin, avoines, bestiaux, chevaux, matelas, draps, couvertures et généralement tous les effets de campement et d'équipement; il a établi un hôpital militaire à Montbrisé, où il n'a placé que des citoyens du Puy-de-Dôme, qui lui étaient dévoués, et à qui il avait fixé des traitemens considérables, malgré l'incapacité des agents qui y étaient employés pour le service des malades. Cette nouvelle organisation enfantée par le comité (dit de salut public) du Puy-de-Dôme, coûtait à la République, près de 2000 livres par mois, sans comprendre l'attirail et le luxe des dilapidateurs qui, outre des appointemens énormes, entretenaient, aux dépens des indigents, des chevaux, et recélaient pour leur service dans l'hôpital, des cuisinières et des domestiques mâles.

La différence de la manutention de l'hôpital de Montbrisé comparée avec le nouvel établissement institué par le comité (dit de salut public) du département du Puy-de-Dôme, est excessive: les frais de régie, sous l'administration de la municipalité de Montbrisé, ne s'élevaient qu'à 1800 ou 2000 livres, au plus, par année, et sous celle du Comité (dit de salut public) ces frais s'élevaient à près de 30.000 livres, y compris les aisances que les administrateurs modernes de cet hôpital s'étaient attribuées au détriment des pauvres.

Si l'on jette un coup d'œil sur les autres opérations du comité (dit de salut public), on y verra les preuves de l'incurie et de la négligence portées à la dernière période; on y verra les traits de la mauvaise foi la plus caractérisée. Tous les travaux de ce comité se faisaient dans l'ombre; un voile impénétrable enveloppait toutes ses actions. Les membres de ce comité avaient choisi, dans le principe, quelques patriotes persécutés de Montbrisé; mais bientôt les observations judicieuses de ces républicains qui

étaient mieux à portée de connaître les localités que les Auvergnats, déconcertaient le projet qu'ils avaient formé de s'engraisser des dépouilles d'un pays qui s'était sauvé lui-même, sans le secours de la colonne du Puy-de-Dôme.

On concevra difficilement pourquoi ce comité (dit de salut public) n'a pris aucune précaution pour assurer les gages immenses du peuple; pourquoi il a laissé pour gardiens des scellés qu'il avait apposés sur du papier blanc, sans cachet ni signature, les femmes et les domestiques des conspirateurs qui avaient le plus grand intérêt à soustraire les mobiliers et effets précieux qui appartenaient à la République.

On ne sera pas moins étonné des machinations qui ont été fabriquées pour ensevelir dans un éternel oubli la gestion du comité (dit de salut public) du Puy-de-Dôme; et ce qui révoltera tout homme sensé et probe, c'est de voir que les représentants *du peuple, Maignet, Couthon et Châteauneuf-Randon* aient renvoyé à l'administration du département du Puy-de-Dôme, précisément qui n'en devait pas connaître, l'apurement du compte du comité (dit de salut public) de Montbrisé.

Il eut été plus conforme aux règles de la justice et d'une sévère impartialité, de charger de l'apurement du compte du comité du Puy-de-Dôme, l'administration du département de la Loire, à qui auraient été adressées les réclamations diverses qu'auraient pu faire les municipalités; il eût été plus facile à l'administration du département de la Loire, qui est sur les lieux, d'examiner scrupuleusement la conduite du comité; de faire faire ce cri d'opinion publique, qui l'accuse d'avoir délivré des étapes sans registre et sans revue; peut-être est-ce la multitude des étapes payées, qui a fait croire que la colonne du Puy-de-Dôme était si formidable.

1° Il a été fait des dilapidations si considérables, dans le district ci-devant *Montbrison*, que les infortunés habitants de ce pays n'ont plus de ressources, et sont réduits au désespoir. Les brigandages et les vols que l'on a commis, ont desséché ce sol à tel point, qu'il ne reste plus de nourriture et d'aliments pour le peuple. Des hommes qui se décoraient du manteau du patriotisme, ont eu la férocité d'ôter au laboureur jusqu'aux moyens de féconder la terre des productions de première nécessité.

2° Il a été fait des vols précieux en espèces d'or et d'argent.

3° Toutes les marchandises dans une commune aussi approvisionnée que *Montbrisé*, en sucre, huile, savon et épiceries, sont passées dans le département du Puy-de-Dôme; il n'en est plus resté dans une commune qui fournissait les campagnes de toutes ces denrées qui étaient également d'une nécessité absolue pour les infortunés et pour les malades.

4° La commune de *Montbrisé* était richement fournie en mobilier, en linge et en tout ce qui peut annoncer un luxe superbe; actuellement, il n'existe dans toutes les maisons que la plus grande nudité et le plus grand dépouillement. Que sont devenus ces signes d'opulence? Ils ont enrichi le Puy-de-Dôme, et ont grossi le torrent des dépouilles somptueuses du département de *Rhône-et-Loire*.

5° Comment s'est fait à Lyon le désarmement? Une ville qui était un des premiers arsenaux de

l'Europe, en fusils et en munitions de guerre, s'est trouvée tout-à-coup dénuée: il est facile d'en deviner la cause, si l'on considère que chaque soldat de la colonne du Puy-de-Dôme, emportait dans son pays, un et quelquefois deux fusils. A Commune d'Armes, il a été remis 1800 fusils à la colonne de *Châteauneuf-Randon*, dont on n'a eu aucune nouvelle.

6° Un gaspillage énorme a failli désorganiser toutes les troupes de la République; chaque soldat du Puy-de-Dôme avait une livre de viande, une bouteille de vin et deux livres de pain par jour, tandis que les braves républicains qui ont coopéré plus efficacement à la reddition de la scélérate *Carthage*, n'avaient qu'une demi-livre de viande et une livre et demie de pain; cette disproportion dans la nourriture aurait pu entraîner de grands désordres; mais le brûlant patriotisme de tous les autres citoyens qui s'étaient consacrés à la défense de la République, a laissé loin d'eux tous les germes du mécontentement et de discordes, auxquels une solde inégale si prodigieuse, pouvait donner lieu; ils ne se sont occupés que de laisser à la postérité, des preuves de leur courage et de leurs efforts, pour soumettre les rebelles de Lyon.

D'exécrables folliculaires, vendus à l'argent, n'ont débité que des fables sur le siège de Lyon; ils n'ont attribué la gloire de la destruction de cet assemblage impur de scélérats qui voulaient replonger le peuple dans la servitude, qu'au rocher du Puy-de-Dôme, qui n'est venu, pour ainsi dire, qu'après l'expédition presque achevée.

Braves républicains du département de la Loire, la nullité à laquelle les intrigants ont voulu vous réduire, retombera sur eux-mêmes. Si un million d'hommes attestent que les citoyens du département de la Loire, ont été séduits et égarés un instant, ils attesteront aussi que ces républicains indignés de la perfidie et de la trahison d'autorités constituées parjures, se sont levés en masse, et que, de concert avec le brave bataillon de l'Ardèche, ils ont chargé avec vigueur les satellites des despotes et ont contribué le plus efficacement à la réduction du foyer du royalisme qui existait dans la ci-devant ville de Lyon.

Pour prix de leurs travaux et de leurs succès, les habitants du département de la Loire, qui avaient déjà éprouvé les horreurs de la guerre civile dans leur sein, auraient dû s'attendre à voir leurs propriétés respectées sous la sauvegarde honorable des combats et des blessures qu'ils avaient gagnés au service de la patrie; mais au lieu de cette tranquillité dont ils devaient jouir dans le sein de leurs familles, qu'ont-ils trouvé? La mort, la désolation, la violation de tout ce qu'il y a de plus sacré, l'enlèvement de leurs bestiaux, de leurs meubles, de leur argent, de leurs grains, de leurs marchandises et de tout leur mobilier; le nécessaire le plus obscur de l'humble chaumière n'a pas été épargné.

Les membres du comité (dit de salut public) du Puy-de-Dôme, ont fait passer dans leur pays, tout le fruit des concussions et des extorsions qu'ils ont faites, sur les riches et même sur l'artisan. Ces spoliateurs féroces qui osent arborer le caractère auguste de républicains, ont donné le spectacle déchirant de la contre-révolution et de l'inhumanité, en dépouillant indignement des martyrs de la liberté, des cultivateurs paisibles qui joignaient à l'honorable

emploi de la charrue, les lauriers de Mars : la Victoire.»

« Ah ! Couthon, jusqu'à présent tu n'as été qu'un habile empirique; avec un air apparent de philanthropie, tu n'as jamais cherché le bonheur du peuple; avec le mot de justice sur tes lèvres, tu n'avais que l'injustice dans le cœur; je lis dans le souterrain de tes plus secrètes pensées; tu as voulu allier ce qui de sa nature était inalliable, la richesse avec l'amour de la République.

COUTHON, interrompant : La richesse ! j'en suis si avide, j'ai accumulé une si grande fortune, que si Javogues veut me donner 13,000 livres de tout ce que je possède au monde, je le lui abandonne de grand cœur; j'en avais un peu plus quand j'ai été fait législateur : Javogues pourrait-il en dire autant ? Je le souhaite.

COUTHON reprend la lecture de la proclamation.

« Tu as eu la perfidie, Couthon, de renvoyer l'apurement des comptes nombreux des comités (dits de salut public), de Montbrisé, d'Ambert, de Sainte-Foix, pardevant les administrateurs du département du Puy-de-Dôme qui avaient été membres du comité, ou commissaires, ou étapiers, en un mot ses créatures, comme si le désintéressement et l'intégrité n'eussent pas dû te prescrire de faire apurer des dépenses aussi énormes et aussi compliquées devant toute autre administration que celle qui était ton ouvrage, tes créatures, etc. Avec le sourire de la bienfaisance, tu es le monstre le plus cruel et l'ennemi le plus implacable des patriotes. Pendant ton séjour d'un mois et demi à Lyon, trente rebelles seulement, malgré les nombreuses réclamations du peuple, sont tombés sous le glaive des lois quoique plus de 3000 sans-culottes soient périés au siège de Lyon; preuve incontestable que tu te réjouis plutôt de la destruction de tous les républicains que de la tête d'un seul contre-révolutionnaire. (Était-ce donc moi qui jugeais ? homme abominable !) (1). On connaît l'infébral projet que tu as conçu de livrer au supplice les patriotes les plus énergiques. Le vertueux Gaillard, qui tenait le fil de ta trame criminelle, qui connaissait ton intimité avec les Gouly, les Gauthier et toute la séquelle des Modérantins.

COUTHON : Il n'y a pas une figure en France à laquelle je puisse appliquer le nom de Gouly. Je puis le connaître de figure pour l'avoir vu dans l'assemblée; mais je déclare que je ne le connais point de nom, et encore moins de liaison; pour Gauthier, il était le collègue de Dubois-Crancé à l'armée sous Lyon, et Lyon sait qu'elle intimité particulière a existé entre nous; qu'on lise le rapport que j'ai fait dans le temps, et l'on saura à quoi s'en tenir.

COUTHON reprend la lecture de la proclamation.

« Gaillard, qui tenait le fil de ta rame odieuse, craignant pour le salut de la patrie, s'est suicidé et c'est toi qui es la cause de sa mort : sous le vernis des vertus tu n'as que l'ascendant du crime. On n'ignore pas aussi que tu voulais

(1) Le passage entre () est ajouté par le *Mon.* auquel nous empruntons également les réflexions de Couthon.

sacrifier à la vengeance des riches à la haine des prétendus patriotes du jour, les zélés Jacobins qui, dans Commune-Affranchie, avaient bravé les menaces et les poignards pour faire tomber sous la hache vengeresse, les royalistes qui infectaient cette ville, mais les destinées de la patrie et de la République survivront à tes liberticides efforts, avec le mot insignifiant d'*ultra-révolutionnaire*, tu ne parviendras jamais à faire rétrograder la Révolution, le sort en est jeté, le sans-culotte a déjà trop longtemps prodigué son sang, il en a assez versé des torrents pour des ingrats, pour des serpents qu'il nourrissait, pour des accapareurs, pour des banquiers, pour des prêtres, pour des égoïstes et pour la race abominable des praticiens et des procéduriers; il est temps que les sans-culottes jouissent en réalité du bonheur dont les hommes pervers et assassins de la société, ne lui laissent entrevoir que la peinture.

Républicains du département de la Loire, vous avez passé par toutes les filières de l'adversité et de la misère; vous avez donné de grands exemples de courage au siège de Lyon, malgré l'impudeur de mercenaires, journalistes affamés d'or et d'argent, qui ont tu vos belles actions; mais que cette réticence ne vous étonne pas, la presque totalité des gazettes, n'est souvent qu'une fabrique de crimes, de faussetés et de calomnies. Le sentiment intime d'avoir rempli votre devoir, la pureté de votre conscience et l'obscurité vous suffisent, quoiqu'il soit bien douloureux que la source de vos maux et de votre pauvreté provienne de la cause dont vous deviez attendre le remède. Quoique vos familles et vos enfants soient exposés aux angoisses de la famine, il ne faut pas perdre courage, l'âme fière et républicaine puise sa force même de l'excès de ses tribulations; ne vous laissez pas abattre par les enlèvements même du nécessaire qui vous ont été faits par les comités (dits de salut public). Ayez confiance en la Convention nationale, elle rétablira dans votre contrée, les subsistances nécessaires à la consommation de vos ménages; elle fera restituer les effets, marchandises, fourrages et grains qui vous ont été usurpés; elle veillera, avec sa sagesse ordinaire, à la réparation des torts.

Quoique l'arrivée du député Maignet, se disant porteur d'une commission pour Marseille, dans le département du Puy-de-Dôme, ait été le signal d'une insurrection adroitement exécutée par des fripons, pour détourner votre attention sur les brigandages de toute espèce qui vous ont été faits, ne vous laissez pas ébranler par une terreur panique; soyez calmes et forts de la droiture de vos intentions et du légitime fondement de vos prétentions sur les malversateurs, concussionnaires et prévaricateurs qui composaient les comités (dits de salut public); rappelez-vous que vous avez su vaincre la cohorte de Précý; rassurez-vous sur la justice de la Convention nationale; l'aisance de la médiocrité vous sera rendue; et sur l'anéantissement des scélérats qui avaient juré la perte de la République, des conspirateurs qui avaient à leur tête l'infâme Précý, dont on a favorisé l'évasion, s'établira l'édifice de la Liberté, de l'Égalité et du bonheur des sans-culottes.

Il implique contradiction que des comptables se rendent compte eux-mêmes. L'apurement des comptes des trois comités (dits de salut public),

doit être porté devant toute autre administration que celle du Puy-de-Dôme; et c'est surtout le département de la Loire, qui a été le théâtre des dilapidations, qui est plus à même d'en constater l'existence, de vérifier les objets de localité, de recevoir les plaintes, et de faire droit sur les pétitions des malheureux; qui doit connaître de la gestion des deniers, de la fourniture des étapes, des extractions de grains, bœufs, meubles; enlèvements d'or et d'argent, dilapidations des maisons séquestrées des conspirateurs, du compte des fonds qui ont été versés par le receveur du ci-devant district de Montbrison, et généralement de tous les objets dont les représentants du peuple *Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon*, ont confié l'administration aux trois comités (dits de salut public).

(Toute l'Assemblée se soulève d'indignation).
[Suit l'arrêté du repr. Javogues] (1)

COUTHON. Telle est, citoyens, la production infernale que j'ai cru devoir dénoncer à la Convention nationale et les détails préliminaires que j'ai cru devoir lui donner. Je laisse maintenant à sa sagesse de décider ce qu'elle jugera convenable; il ne m'appartient pas d'émettre une opinion dans une affaire où il semble que j'ai un intérêt personnel à défendre. Tout ce que je demande, c'est qu'on examine avec rigueur toutes mes actions (*C'est inutile! s'écrie-t-on de toutes parts*); et si j'ai fait des fautes, qu'on me punisse avec la dernière sévérité. Ah! pourquoi ne peut-on pas voir mes pensées et mes sentiments comme mes actions! S'il m'était échappé en ma vie un seul soupir contre le peuple et les malheureux; si j'avais quelque trait de ressemblance avec le portrait affreux que le forcené Javogues a fait de moi, épouvanté de moi-même, j'aurais bientôt purgé la terre d'un monstre enfanté pour le malheur des humains (2).

MERLIN (de Thionville). Il appartient à tous ceux qui ont assisté aux premières séances de l'Assemblée législative avec Couthon de lui rendre publiquement cette justice, qu'à compter de la première motion qui a été faite par lui contre le tyran jusqu'aujourd'hui il n'a jamais dévié, et qu'on ne peut compter ses nombreux services; mais ce n'est pas de son affaire particulière qu'il s'agit aujourd'hui; et quelle que soit sa vertu, l'assemblée ne vengera pas son injure particulière, elle vengera ses droits et ses pouvoirs outragés par un représentant qui, n'étant rien que par la confiance qu'il reçoit de la Convention, s'est servi de ce pouvoir et de cette confiance pour distiller le fiel et afficher la calomnie. Je demande que Javogues soit ramené au sein de la Convention, et que tous ceux qui l'environnent soient mis en arrestation (3).

(1) Voir ci-après P. ann. II.

(2) *Mon.*, XIX, 431.

(3) Variante des *Débats*: « MERLIN (de Thionville). Il appartient à ceux qui ont siégé dans la première séance de l'Assemblée législative de rendre ici un témoignage authentique de la conduite vraiment patriotique de Couthon; il leur appartient de vous rappeler que le premier il osa attaquer le tyran. Peut-être ne devoit-on regarder l'ouvrage qui vous est dénoncé que comme le produit d'un esprit aliéné, et sous ce rapport vous

[REVERCHON] (1). Depuis que Javogues est en commission, il s'est toujours entouré de brigands et de scélérats; il est temps que la Convention mette un terme aux vexations qu'exerce Javogues. Je demande que vous preniez à son égard une mesure ferme.

BREARD. Je ne sais point ce qui s'est passé dans le département de Rhône-et-Loire, mais il est un fait sur lequel la Convention doit principalement se fixer. Couthon exerçait les fonctions de représentant du peuple à Commune-Affranchie. S'il existait des griefs contre lui, s'il avait malversé, ce n'était pas par une proclamation que Javogues devait l'accuser, mais par une dénonciation faite dans le sein de la Convention. Je ne parlerai point ici pour justifier la conduite de Couthon, toute la France la connaît, toute la France lui rend justice; mais il est de notre devoir de faire cesser le système de diffamation que nous n'avons que trop toléré. Eh! que deviendrait la chose publique, si nous souffrions qu'un représentant du peuple s'avilit au point de diffamer ses collègues! Je n'attaque point ici les principes de Javogues, mais il s'est rendu coupable de diffamation; de plus, il a déjà été rappelé, et n'a point obéi. Vous avez cependant décrété que les arrêtés du comité de salut public seraient exécutés littéralement; il a donc désobéi à un décret. Je demande que sur-le-champ il soit amené dans le sein de la Convention (2).

MERLIN (de Thionville). Citoyens c'est à la naissance des Républiques que les représentants d'un grand peuple doivent veiller autour de son berceau avec plus d'inquiétude. Cent personnes déposent qu'un représentant s'environne de gardes, menace, avec les citoyens d'un département, un autre département. Marius enlève la confiance à son collègue, domine une province, et bientôt Rome. Sans doute je ne compare pas Javogues à ce grand coupable, ni le peuple français au peuple romain. Le peuple français ne peut être asservi, et Javogues a plus d'irascibilité que de mauvaises intentions; cependant la Convention ne peut se dispenser de prendre une mesure vigoureuse, afin que l'impunité ne lui laisse pas les moyens de faire encore plus de mal. Je demande l'arrestation actuelle de Javogues et de ses perfides conseillers (3).

deviez renvoyer Javogues aux petites maisons; mais comme il existe évidemment un système de contre-révolution dont la base est la calomnie, et qu'on le dirige particulièrement contre les représentants-commissaires dans les départemens ou auprès des armées, je demande, non pas que la conduite de Couthon soit examinée, elle est bien connue; et d'ailleurs les intrigans auroient le temps, pendant que l'on ferait cet examen, de lui prêter quelque prétexte plausible; mais je demande que l'on examine avec un soin scrupuleux la conduite de celui qui a affiché la calomnie, et que Javogues, ses secrétaires, et tous ceux qui l'environnent, soient arrêtés.»

(1) D'après le *Batave*. Le *J. Sablier* (n° 1128) écrit: Reverchon veut que Javogues soit seulement rappelé et que l'arrestation ne porte que sur Lapalus et Lafaye, deux des plus insignes intriguants qui sont parvenus à l'égarer.»

(2) Même texte dans *Débats*, p. 289.

(3) *Mon.*, XIX, 431.